

# *Charte de suivi de prévention des risques électriques*





**CHARTRE DE SUIVI  
DE  
PREVENTION DES RISQUES ELECTRIQUES**

Entre

- Le Syndicat National du Pompage de Béton - SNPB  
Représenté par son Président, Daniel MARTINEZ



- Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi - SNBPE  
Représenté par son Président Emmanuel HAAG



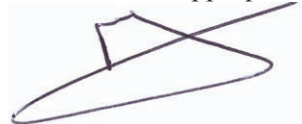
- l'Union Nationale de Maçonnerie et du Gros Œuvre - UMGO  
Représentée par son Vice Président,  
Président de sa Commission Formation et Prévention  
Frédéric REYNIER



- l'Union Nationale des Sols Industriels - UNESI  
Représentée par Philippe MARGUET  
Directeur de la Commission Technique



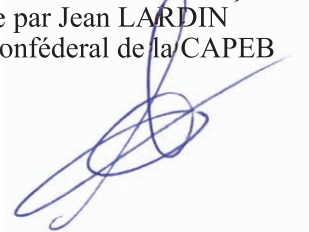
- L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment  
et des Travaux Publics - OPPBTP  
Représenté par Patrick MOUTEL  
Service Etudes et Recherches Appliquées



- Electricité Réseau Distribution France  
Représenté par Pierre RAIMBAULT  
Directeur de la Santé et Sécurité,



- la Confédération de l'Artisanat et des Petites  
Entreprises du Bâtiment  
Union Nationale Artisanale Maçonnerie-Carrelage  
Représentée par Jean LARDIN  
Président Confédéral de la CAPEB





## ARTICLE 1

### OBJET

Les Partenaires ci dessus énumérés, sensibilisés chacun pour ce qui le concerne aux accidents professionnels liés aux risques électriques, souhaitent mettre en commun des moyens pour éviter à l'avenir la reproduction de tels accidents. Ils orientent également leur communication vers tous les acteurs de la filière de la construction afin que ceux ci mettent en œuvre tous équipements, procédures de sécurité et actions de formation pour non seulement prévenir mais éviter les accidents d'origine électrique de la profession.

Par la présente charte, les signataires s'entendent pour s'informer réciproquement des conditions des accidents engendrés par le pompage ou tout autre moyen de livraison du béton à proximité des lignes électriques aériennes nues, dont ils auront eu connaissance et des mesures de prévention préconisées pour les prévenir.

Les signataires de la présente charte s'engagent pour une période de trois ans au-delà de laquelle ils jugeront de l'opportunité de la prolonger pour une durée équivalente.

## ARTICLE 2

### ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à se réunir en Commission, à l'initiative de l'un des signataires, au moins une fois par an, et à la date anniversaire de la signature de la charte pour :

- répertorier et analyser les accidents survenus durant la période calendaire,
- échanger sur les mesures de prévention mises en place pour éviter qu'ils ne se reproduisent,
- décider de toutes actions communes pour améliorer ensemble la prévention des accidents liés aux risques électriques, notamment sur le mode de diffusion des recommandations.
- diffuser le plus largement possible, notamment auprès de leurs adhérents respectifs, tous leurs travaux et réflexions.
- promouvoir la prévention
- intégrer, s'il y a lieu, les évolutions normatives et réglementaires dans l'annexe à la présente charte

## ARTICLE 3

### PRINCIPAUX AXES DE DEVELOPPEMENT DONT LES PARTENAIRES VEULENT ASSURER LA PROMOTION

Cette promotion pourra se faire collectivement ou (et) individuellement à l'initiative de chacun des signataires, avec les outils disponibles de chacun des signataires :

#### L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

- norme NF EN 12001, vidéo « Prévention des risques électriques », plaquette DICT, plaquette « Sous les lignes, prudence », Lettre aux Adhérents, revues professionnelles, mailings...

#### LA FORMATION

- modules pédagogiques...

#### LE RAPPEL DE LA REGLEMENTATION ET L'EMISSION DE RECOMMANDATIONS

- Lois, Décrets, Arrêtés ministériels, recommandations professionnelles...

#### LES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE SECURITE

- détecteurs de lignes, radiocommandes, gabarits, signalisation...

#### LA PREPARATION ET L'ANALYSE DES RISQUES DE LA LIVRAISON

- Procédures, modes opératoires, recueil d'informations...

h  
PR PR PR  
PR PR PR







25, avenue du Général Leclerc  
92680 Boulogne-Billancourt  
[www.opbtp.fr](http://www.opbtp.fr)



7, rue La Perouse  
75784 Paris Cedex 16  
[www.umgo.ffbatiment.fr](http://www.umgo.ffbatiment.fr)



7, rue La Perouse  
75784 Paris Cedex 16  
[www.unesi.ffbatiment.fr](http://www.unesi.ffbatiment.fr)



2, rue Béranger  
75140 Paris Cedex 03  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)



20, place de la Défense  
92050 Paris La Défense Cedex  
[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)



3, rue Alfred Roll  
75849 Paris Cedex 17  
[www.snbpe.org](http://www.snbpe.org)



3, rue Alfred Roll  
75849 Paris Cedex 17  
[www.snpb.org](http://www.snpb.org)